




Délibération
COMMERCE/BC

Envoyé en préfecture le 17/02/2020
Reçu en préfecture le 17/02/2020
Affiché le 
ID : 017-211704150-20200205-2020_4MEMSCIC-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

2020 – 4. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU BUREAU DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 31

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, Romain GUERIVE, François EHLINGER, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Philippe CALLAUD à François EHLINGER, Josette GROLEAU à Serge MAUPOUET, Erol URAL à Marcel GINOUX

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Marcel GINOUX

Date de la convocation : 30 janvier 2020

Date d'affichage : 

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération précédente relative à la création et à l'adhésion à l'association de préfiguration de la Coopérative de Développement Economique,

Considérant la convention Opération de Revitalisation du Territoire,

Considérant la volonté de la municipalité de dynamiser le développement du centre-ville,

Considérant que l'objectif de l'Association de préfiguration de la Coopérative de Développement Economique sera de mettre en place les conditions pour la création de la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC),



Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 23 janvier 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Pour désigner l' élu qui représentera la Ville au sein du bureau de l'association de préfiguration de la Coopérative de Développement Economique.

Il est proposé que l' élue référente et membre du bureau de l'association en tant que représentante de la Ville de Saintes soit Madame ARNAUD Liliane.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 23

Contre l'adoption : 4 (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Laurence HENRY, M. François EHLINGER en son nom et celui de M. Philippe CALLAUD)

Abstentions : 7 (Mme Caroline AUDOUIN, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, Mme Dominique DEREN, M. Bruno DRAPRON, M. Serge MAUPOUET en son nom et celui de Mme Josette GROLEAU)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.